

# CGOS OPÉRATION EXCEPTIONNELLE DANS LA RÉGION !

Compte tenu des excédents prévisibles en fin d'année, du fait des annulations dues aux COVID (billetterie, vacances accueil périscolaire...) 3 actions exceptionnelles ont été décidées lors de la dernière instance régionale.

Sur proposition de Force Ouvrière il a été décidé comme

- **1<sup>ère</sup> mesure: l'augmentation** de l'abondement des **chèques culture** (pour l'achat de livres, places de concerts, jeux, jouets...) qui passent de **60 € à 120€**.  
Ainsi pour une dépense de 63.61€ (3.61€ de frais de port) l'agent percevra 180€ sous forme de 2 carnets un de 120€, un de 60€.  
Pour les agents qui ont déjà fait et reçu leur chéquier en 2020 ils recevront un carnet complémentaire de 60€.
- **2<sup>ème</sup> mesure** : le passage de **25 € à 35€** pour le **Noël des enfants** jusqu'à 12 ans.
- **3<sup>ème</sup> mesure** : une enveloppe de 100 000€ pour des **places de cinéma à 2€**

Ces mesures exceptionnelles permettent de redistribuer à un grand nombre d'hospitaliers de la région une partie des excédents.

Rappelons que le budget du CGOS c'est une partie de notre salaire puisqu'il est alimenté par un prélèvement de 1.5% de la masse salariale.

Nous aurons à défendre encore une fois cet outil de redistribution et de solidarité, (le CGOS intervient en direction des sinistrés du Sud Est), car le budget consacré à la prestation maladie est en constante augmentation et certains voudraient bien en baisser le montant.

#### **PRESTATION MALADIE :**

Pour rappel le montant du complément de salaire était jusqu'en 2017 de 47,5 % (traitement indiciaire de base, première ligne du bulletin de salaire).

Aujourd'hui il est de 45 %.

Demain il pourrait être de 36% ou attribué en fonction du QF !

Pour FO d'autres solutions existent :

- Amélioration des conditions de travail
- Amélioration des modalités de mise en congé de longue maladie et de reconnaissance en maladie professionnelle afin de maintenir le plein traitement, limitant le recours au CGOS. Les textes issus de la loi de transformation de la fonction Publique vont à l'opposé de nos revendications. Enfin rien n'interdit de prendre sur les autres enveloppes nationales (voyages, billetterie... pour maintenir la prestation.

**Le CGOS c'est aussi la possibilité d'avoir des aides remboursables ou non remboursables, en cas de difficultés, de divorce, d'achat immobilier, d'achat de véhicule, d'aides à l'amélioration de l'habitat etc...**

**Pour plus d'informations contacter nous : 02400. 84519**

**RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR**

**RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR**